## NOTE D'INFORMATION

# **EMERGENCE MONETAIRE PLUS**

Nature juridique **FCP** 

Société de gestion
VALORIS MANAGEMENT

VISA DU CONSEIL DEONTOLOGIQUE DES VALEURS MOBILIERES

Conformément aux dispositions de l'article 86 du Dahir portant loi n°1-93-213 relatif aux Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières tel que modifié et complété, l'original de la présente Note d'Information a été soumis à l'appréciation du Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières (CDVM) qui l'a visé sous la référence VP15032 en date du 27/07/2015.

Directous Genéral

Hassan BOU

RG fund

### ORGANISME RESPONSABLE DE LA NOTE D'INFORMATION

La présente note d'information a été préparée par la société de gestion VALORIS MANAGEMENT sise à 355, Route d'EL Jadida, Casablanca, Maroc représentée par EL YAMANI Khalil en sa qualité de Directeur Général Délégué, qui atteste de la sincérité des informations qu'elle contient.

Dénomination et signature

Avertissement

L'attention des investisseurs potentiels est attirée sur le fait qu'un investissement en actions ou parts d'un Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) comporte des risques et que la valeur de l'investissement est susceptible d'évoluer à la hausse comme à la baisse sous l'influence de divers facteurs. Aussi, est-il recommandé aux investisseurs potentiels de ne souscrire aux parts et actions d'OPCVM qu'après avoir pris connaissance de la présente note d'information.

C.D.V.M

#### **CARACTERISTIQUES GENERALES** 1-

Dénomination sociale

: EMERGENCE MONETAIRE PLUS

Nature juridique

: FCP

Code Maroclear

: MA0000037855

Date et référence de l'agrément

: 24/06/2015, GP15015

Date de création

: 13/07/2015

Siège social

: 355, Route d'EL Jadida, Casablanca, Maroc

Durée de vie

Exercice social

: **01/01** au **31/12** 

Apport initial

: 1,000,000 de Dirhams

Valeur liquidative d'origine

: **1,000** Dirhams

Etablissement de gestion

: VALORIS MANAGEMENT représentée par EL

YAMANI Khalil

Etablissement dépositaire

: BMCE Bank

Commercialisateur

Etablissements commercialisateurs	Responsable à contacter	Téléphone
CAPITAL GESTION GROUP	Youssef JAIDI	05 22 23 97 60
VALORIS MANAGEMENT	Youssef JAIDI	05 22 23 97 60

Commissaire aux comptes El Jerari

: El Jerari Audit & Conseil représentée par Mohamed

#### CARACTERISTIQUES FINANCIERES DE L'OPCVM II-

Classification

: Obligations.OCT

Sensibilité min

: 0.5(exclu)

Sensibilité max

: 1.1(inclus)

Indice de référence

: L'indice de référence est le Moroccan Bonds Index Court Terme

publié par BMCE Capital (MBI Court Terme).

Objectifs de gestion

: A travers une gestion prudente des actifs, le FCP est un véhicule d'investissement à court terme qui a pour objectif l'appréciation du capital investi des

porteurs de parts tout en assurant la liquidité.

- Stratégie d'investissement :

Le FCP sera investi en permanence à hauteur de 90 % au moins de ses actifs, hors titres d'OPCVM « obligations court terme », créances représentatives des opérations de pension qu'il effectue entant que cessionnaire et liquidités, en titres de créances.

Le FCP ne peut détenir d'actions, ni de certificats d'investissement, ni de droits d'attribution ou de souscription, ni de parts d'OPCVM « actions », ni de parts d'OPCVM « diversifiés », ni de parts d'OPCVM « contractuels ».

Par ailleurs, le fonds pourra consacrer au maximum 10% de son actif net à des opérations de placement en devises à l'étranger, dans les limites, règles et conditions de la réglementation en vigueur.

- Durée de placement recommandée : 3 à 6 mois
- Souscripteurs concernés : Les personnes physiques et morales résidentes et non résidentes ainsi que les investisseurs institutionnels.

### III- MODALITES DE FONCTIONNEMENT

- Date de commercialisation de l'OPCVM : Dés publication de la note d'information
- Périodicité de calcul de la valeur liquidative : La valeur liquidative est calculée sur une base quotidienne, chaque jour ouvré ou, si celui-ci est férié, le premier jour ouvré qui suit.
- Modalités de diffusion de la valeur liquidative : Affichage dans le premier jour ouvrable qui suit la détermination de la Valeur Liquidative dans les locaux du réseau de commercialisation et publication dans un journal d'annonces légales au mois une fois par semaine.
- Méthode de calcul de la valeur liquidative : les méthodes d'évaluation de l'OPCVM sont conformes à celles prévues dans la circulaire du CDVM.
- Modalités de souscription et de rachat :

Les souscriptions et les rachats peuvent être effectués à tout moment sur la base de la prochaine valeur liquidative.

Le prix de souscription est égal à la prochaine valeur liquidative de la part majorée de la commission de souscription.

Le prix de rachat est égal à la prochaine valeur liquidative minorée de la commission de rachat. Les rachats comme les souscriptions sont effectués à la prochaine valeur liquidative.

Les demandes de souscription et de rachat devront être effectuées auprès du réseau de commercialisation avant 10H30 du jour du calcul de la valeur liquidative.

- Affectation des résultats : capitalisation entiére, Le « FCP EMERGENCE MONETAIRE PLUS» est un FCP de capitalisation. Les intérêts sur titres de créances seront comptabilisés selon la méthode dite des coupons courus.
- Régime fiscal : le régime fiscal applicable à l'OPCVM est fixé par le dahir portant loi n°1-93 213 relatif aux OPCVM, tel que modifié et complété par le Code Général des Impôts.

MOD

# IV- COMMISSIONS ET FRAIS

- Commissions de souscription et de rachat :
  - Commission de souscription maximale :
    - o Au maximum 0% hors taxe du montant souscrit
  - Commission de rachat maximale :
    - Au maximum 0% hors taxe du montant rachetés
  - Cas d'exonération :
    - o à la discrétion du réseau placeur..
- Frais de gestion :
  - Le taux des frais de gestion annuels est au maximum de 2% hors taxes de l'actif net constaté déduction faite des parts ou actions d'OPCVM détenues en portefeuille et gérées par VALORIS MANAGEMENT.

Ils seront provisionnés à chaque valeur liquidative et débités mensuellement à mois échu. Ces frais de gestion couvrent les charges suivantes :

Libellés Frais de gestion	Taux Frais de gestion	
2 (1) Frais publications	20 000 dh HT	
2 (2) Commissaire aux comptes	20 000 dh HT	
2 (3) Commissions CDVM	0,025% HT	
2 (4) Dépositaire	0.04% HT	
2 (5) Maroclear (commission de gestion du	4 000 dhs	
compte émission)		
2 (6) Maroclear (droit d'admission)	0.0075% si actif	
	inférieur à 100	
	millions 0.0025% si	
	actif compris entre	
	100 et 500 millions	
	0.0006% si actif	
	compris entre 500	
	millions et 1 milliard	
×	0.0001% si actif	
	supérieur à 1 milliard	
2 Prestations de VALORIS MANAGEMENT	Frais de gestion -(1)-	
	(2)-(3)-(4)-(5)-(6)	

